

Projet présenté par les députés :

Mmes et MM. Alain Charbonnier, Elisabeth Chatelain, Françoise Schenk-Gottret, Anne Emery-Torracinta, Pablo Garcia, Geneviève Guinand Maitre, Sandra Borgeaud, Antoine Bertschy, Thierry Cerutti, Alain Etienne, Laurence Fehlmann Rielle et Virginie Keller

Date de dépôt : 15 septembre 2009

Proposition de motion

Non à la délocalisation d'une entreprise de recyclage de métaux du PAV sur la zone industrielle de la Renfile, car Vernier et ses habitants méritent de souffler un peu et ont droit à une meilleure qualité de vie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les nombreux projets de délocalisations d'entreprises de la Praille sur la commune de Vernier dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) ;
- que cela fait plus d'une décennie que la commune de Vernier tente de requalifier son territoire où ses zones industrielles ont vu fleurir des dépôts ces dernières années ou des surfaces de vente de voitures d'occasion ;
- que la commune de Vernier a arrêté dans son plan directeur communal le principe d'implantations d'entreprises à forte valeur ajoutée dans ses zones d'activité, afin de rééquilibrer le secteur et dans un souci de l'impact de ces entreprises sur l'environnement ;
- que la Fondation pour les terrains industriels (FTI) s'apprête à racheter la parcelle de la société HOLCIM SA de 12'875 m² sise à la route de Vernier, afin d'y implanter une entreprise de recyclage de métaux aujourd'hui installée à la Praille ;
- que les autorités de Vernier, l'Etat de Genève et Ri Réalim (propriétaire des Blandonnex I, II et III) et en collaboration avec les Pétroliers ont

commandé une étude pour délocaliser les citernes vides situées dans l'angle de la route de Pré-Bois et de la route de Vernier ;

- qu'aujourd'hui il existe une ségrégation territoriale en rejetant les entreprises et les logements bas-de-gamme dans les communes qui ont déjà accepté beaucoup de sacrifices ;

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre, afin que les citernes situées à l'angle Rte de Pré-Bois- Rte de Vernier se délocalisent notamment sur la parcelle de Holcim SA conformément aux conclusions de l'étude commandée par les autorités de Vernier, l'Etat de Genève et Ri Réalim (propriétaire des Blandonnex I, II et III) en collaboration avec les Pétroliers, afin de libérer de nouvelles zones pouvant accueillir des emplois à forte valeur ajoutée ;
- d'axer les études à mener dans les Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA) et pour le prochain plan directeur cantonal sur un rééquilibrage environnemental, économique et social en faveur des communes les moins favorisées;
- que le Département en charge de l'aménagement du territoire auditionne les communes, pour toute décision relevant de leur territoire et qui ne serait pas conforme à leur plan directeur communal.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le programme du projet Praille – Acacias – Vernets (PAV) prévoit 20'000 emplois et 14'000 logements de plus dans son périmètre situé dans l'ancienne Genève.

Depuis quelques mois, la délocalisation des entreprises du PAV sur la commune de Vernier est devenue LA solution pour le canton. Ces entreprises, indésirables partout ailleurs sur le canton sont désignées tout naturellement pour aller dans les zones industrielles verniolanes, alors que cela fait plus d'une décennie que la commune tente de requalifier son territoire où ses zones industrielles ont vu fleurir des dépôts ces dernières années ou des surfaces de vente de voitures d'occasion.

Dernièrement, la société HOLCIM SA a décidé de vendre sa parcelle de 12'875 m² sise à la route de Vernier. La FTI serait prête à racheter cette dernière afin d'y implanter une entreprise de recyclage de métaux alors que les autorités de Vernier, le canton et Ri Réalim (propriétaire des Blandonnex I, II et III) en collaboration avec les pétroliers ont commandé une étude pour délocaliser les citernes vides situées dans l'angle de la route de Pré-Bois et de la route de Vernier. Ce projet réalisable dans le court terme permettrait de libérer l'entrée de Vernier des citernes et libérer une immense zone pouvant accueillir un Blandonnet IV composés de bureaux et d'emplois à forte valeur ajoutée proche de l'autoroute et de l'aéroport.

Vernier a arrêté le principe d'implantations d'entreprises à forte valeur ajoutée dans ses zones d'activité afin de rééquilibrer le secteur entre les entreprises de faible valeur ajoutée occupant beaucoup de surface sur la commune et les entreprises fiscalement intéressantes et dont l'impact sur l'environnement est faible.

Le projet d'agglomération ne doit pas servir de prétexte à continuer de développer une ségrégation territoriale en rejetant les entreprises à faible valeur ajoutée et polluantes dans les communes qui ont déjà accepté beaucoup de sacrifices.

Parce que Vernier et ses habitants méritent de souffler un peu et ont droit à une meilleure qualité de vie, nous vous remercions d'avance, Mesdames et Messieurs les Députés-ées pour l'accueil favorable que vous voudrez bien apporter à cette motion.